

MONSIEUR LE MAIRE

D-2013/564
Contrat de co-développement 2012/2014 entre la CUB et la
Ville. Avenant n°2. Approbation. Autorisation.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez approuvé par délibération D-2012/66 du 5 mars 2012 le contrat de co-développement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville pour la période 2012-2014, décliné en 150 actions.

L'évolution des projets et des actions conduit à demander des ajustements au contrat. Après un premier avenant approuvé en Conseil municipal du 25 février 2013, qui a permis d'ajuster 5 actions, il convient d'amender à nouveau le contrat de co-développement entre la Ville et la Cub.

Il s'agit notamment d'intégrer au contrat les actions relatives à la politique vélo mise en œuvre par la Cub, avec notamment l'implantation de 6 nouvelles stations VCub à Bordeaux en 2013 et 2014.

Par ailleurs, quelques adaptations sont nécessaires dans le respect de l'article 8.3 du contrat, qui autorise les adaptations par la voie de substitutions, dans le but de respecter l'équilibre du contrat.

Les adaptations suivantes vous sont donc proposées dans le cadre du projet d'avenant n°2 annexé à ce rapport :

- La fiche action 33 "pontons sur la Garonne" est modifiée pour intégrer le soutien financier de la Cub pour la création de 2 postes d'accueil de paquebots fluviaux sur les quais rive gauche. En contrepartie, l'action 11 (pépinière d'entreprises Aubiers) est retirée du contrat.
- La fiche-action n°93 "grands évènements métropolitains" est modifiée afin de classer la manifestation Novart dans la catégorie "grands évènement métropolitains" en substitution de l'édition 2013 de Evento.
- La fiche action 144 "étude voirie cours Balguerie-Stuttenberg" est reportée au profit du lancement d'une étude pour la rue Caumont dans le secteur du Lauzin (Lac).
- La modification de l'action 135 avec l'ajout de la remise en service pérenne de l'ancien boulevard du parc des expositions (permettant de desservir le parking depuis l'échangeur 4a de la rocade) financée par le FIC et le Codev à parité. En contrepartie, la Cub ne soutiendra pas financièrement la création de nouveaux jardins partagés sur les années 2013 et 2014 (action 108).

Ces différentes propositions de substitutions ont reçu un avis favorable du Comité stratégique "conduite du changement" de la CUB et vous sont proposées pour approbation.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver cet avenant n°2 au contrat de co-développement.
- m'autoriser à le signer.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. LE MAIRE. -

Je vous propose un avenant n° 2 au contrat de co-développement 2012/2014 entre la CUB et la Ville.

Il s'agit de modifications relativement peu importantes qui visent principalement à intégrer au contrat des actions relatives à la politique du vélo. Je ne vais pas vous faire la liste détaillée de ces modifications.

Nous intégrons par exemple une modification pour prévoir le soutien de la CUB à la création de 2 postes d'accueil de paquebots fluviaux sur les quais de la rive gauche.

Nous reclassons la manifestation « Novart » dans la catégorie des grands événements métropolitains. Je me réjouis de voir qu'il est bien considéré comme tel par la CUB.

Il y a une modification dans la hiérarchie des travaux de voirie entre le cours Balguerie-Stuttenberg et la rue Caumont dans le secteur du Lauzin.

Il y a une modification qui porte sur la remise en service pérenne de l'ancien boulevard du Parc des Expositions qui permet de desservir le parking depuis l'échangeur 4a de la rocade. En contrepartie la Ville assurera elle-même le financement de nouveaux jardins partagés.

Voilà les principales modifications.

Sur le point des jardins partagés, puisque j'ai observé sur la toile que ça donnait lieu à polémique, je voudrais demander à Mme WALRYCK de dire tout de suite ce qu'il en est exactement.

MME WALRYCK. -

Pour les jardins partagés, Monsieur le Maire, mes chers collègues, on l'avait évoqué lors d'une précédente délibération où nous avons effectué le bilan de l'Agenda 21 ; et je vous renvoie à la communication qu'on avait faite en novembre 2011 où on se proposait de réaliser 2 à 3 jardins partagés par an.

Qu'est-ce qu'il en est actuellement ?

En 2007 je vous rappelle que nous avons 2 jardins partagés seulement à Bordeaux. Aujourd'hui en octobre 2013 nous en sommes à 18. 16 ont été créés au cours de ce mandat, Monsieur le maire. Au total cela représente 15.000 m² jardinés au sol.

Nous avons également 110 jardinières adaptées aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

Le tout c'est à peu près 650 bénéficiaires des différentes parcelles qui sont disponibles aujourd'hui.

Pour la seule année 2013 nous avons réalisé 4 jardins partagés. Je les cite rapidement :

Le jardin Alphonse Dupeux, Le jardin de la Croix du Sud, de la RPA de Buchou, de la rue Barreyre.

Nous avons 7 jardins aujourd'hui en préparation dont 3 d'entre eux vont être réalisés en 2014 :

Les jardins partagés de la Béchade, du Noviciat, de la rue Pasteur, de l'EHPAD Fleur de Gambetta, de Ginko, de la rue Bouquière, de la rue des Faures.

Vous voyez que nous avons même accéléré la cadence.

En effet, pourquoi ne pas s'inscrire dans le contrat de co-développement ? Pour nous c'est beaucoup de contraintes. Nous réalisons ces jardins à moindre coût dans le cadre de la régie. Donc ce sont les services de la Direction des Parcs et Jardins et des Rives qui aident les habitants qui se constituent soit en associations, soit en collectifs de riverains. Nous les aidons à formaliser leurs projets, nous les aidons à réaliser leurs jardins et ça se passe très vite et très bien comme ça.

Donc ce n'est pas du tout une non réalisation de jardins partagés, au contraire nous avons mis un coup d'accélérateur, et par ce mode de fonctionnement on va beaucoup plus vite et de façon beaucoup souple.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Effectivement, je crois que nous pouvons être tout à fait fiers de notre politique de développement de ces jardins partagés qui est très spectaculaire et qui va continuer.

Les procédures de CODEV sont lourdes et longues. Elles sont très mal adaptées à ce genre de petits investissements que la Ville peut mener à bien de façon très efficace.

Je voudrais simplement ajouter que la voie d'accès au Parc des Expositions est faite pour les expositions comme son nom l'indique. Et je voudrais rappeler que le tourisme d'affaires, le tourisme de congrès nationaux et internationaux est un gisement d'emplois de la Ville, un de ses terrains de développement économique les plus prometteurs et que donc il est très important que l'accès aux grandes manifestations, en particulier à VINEXPO, puisse être assuré par une voie qui très souvent se dégrade rapidement compte tenu de la fréquentation très importante qu'elle connaît.

Donc je pense que cette substitution au contrat de co-développement n'obère en aucune manière notre politique de jardins partagés et nous permet au contraire d'assurer la qualité du service du Parc des Expositions.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, vous venez d'évoquer rapidement les adaptations que la Ville demande à faire dans le cadre du contrat de CODEV, qui méritent à mon sens quelques commentaires.

Ainsi au profit de 2 pontons sur la Garonne vous retirez du contrat l'action 11 qui est relative à la création d'une pépinière d'entreprises aux Aubiers. Un projet de pépinière d'entreprises aurait pourtant été intéressant d'autant plus qu'il était axé sur l'économie sociale et solidaire. C'est pour nous une substitution tout à fait regrettable.

Concernant la fiche 93 vous enterrez Evento pour faire figurer Novart dans la catégorie des grands événements métropolitains. Dont acte.

Je voulais revenir sur ce que vous venez d'évoquer, l'action 135 qui concerne les accès au grand stade.

Vous dites que ça permet bien sûr de desservir le parking, mais le projet est initié du fait de la réalisation du grand stade, c'est bien évident.

Le contrat initial évaluait à 500.000 euros les travaux d'aménagement sous maîtrise d'œuvre de la CUB. La modification de cette action que vous demandez consiste en une rallonge de 400.000 euros avec un ajout qui concerne la remise en service pérenne de l'ancien boulevard du Parc des Expositions permettant de desservir le parking depuis l'échangeur de la rocade.

Il s'agit d'une mesure budgétaire supplémentaire importante en faveur du grand stade d'une part, au profit des déplacements automobiles d'autre part.

Nous avons fait les comptes : 400.000 euros + 500.00 euros, un total de 900.000 euros de travaux complémentaires d'aménagement à ajouter au budget global de l'équipement du stade dont on ne connaît toujours pas à ce jour le montant exact. 500.000 euros hier, 900.000 aujourd'hui. Combien demain ? Je pense que les temps à venir nous le préciseront, mais il me semble que c'est l'inflation dans ce domaine.

Et puis, quoi que vous disiez, en contrepartie la CUB ne soutiendra pas financièrement la création de nouveaux jardins partagés sur les années 2013/2014 sous la forme de l'action 108 qui était prévue. Je suis désolée, pour nous, c'est décidément tout un symbole. Ce choix politique de financer un accès automobile au grand stade au détriment de la création de nouveaux jardins partagés est une aberration. Il fixe véritablement des priorités qui sont antinomiques des nôtres. Nous voterons contre cet avenant.

Je voulais faire une dernière remarque. En premier lieu cet avenant permet également d'intégrer au contrat les actions qui sont relatives à la politique vélo qui est mise en œuvre par la CUB, actions dont vous laissez entendre dans le cadre de votre délibération, Monsieur le Maire, qu'elles se limitent sur Bordeaux à 6 nouvelles stations VCub en 2013 et 2014.

C'est vraiment peu de dire que cette description du plan vélo est restrictive. Vous avez décidément beaucoup de mal, Monsieur le Maire, à accepter qu'un plan vélo puisse être engagé avec succès par la CUB. C'en est même caricatural.

Dans le cadre de ce plan vélo qui vise tout de même à atteindre les 15% de part modale d'ici 2020, l'intervention de la CUB ne se limite pas, vous le savez bien, à 6 nouvelles stations VCub, puisqu'en ce qui concerne les aménagements urbains pour la réalisation d'un réseau vélos ce sont une trentaine de fiches qui concernent des travaux conduits par la CUB sur Bordeaux pour la réalisation de pistes cyclables en site propre, de bandes cyclables, de zones 30, également l'aménagement d'un stationnement vélos sécurisé sur le parking des Aubiers. Mais il est vrai, Monsieur le Maire, qu'à la CUB quand ça marche c'est vous et quand il y a des difficultés ce n'est plus vous.

Exemple : les quais, c'est vous. C'est la CUB mais c'est vous. Les déchets c'est la CUB, mais ce n'est pas vous.

(Brouhaha)

MME NOËL. -

D'ailleurs je voulais vous montrer un document que je viens de découvrir avec beaucoup d'intérêt dans ma boîte aux lettres : « Bordeaux Quartiers ». C'est le numéro 1 d'un nouveau magazine bordelais, qui n'émane pas en direct de la Ville de Bordeaux. Je ne dis pas que c'est une revue de la Ville de Bordeaux. Mais je pense que vous avez des amis qui se font l'écho de cette pensée qui forme votre credo de campagne, c'est-à-dire ce que je viens d'exprimer : quand la CUB ça marche c'est vous, quand ça ne marche pas ce n'est pas vous.

En effet, nous avons en page 18 « Les BatCubs c'est la galère ». Un papier qui met plus bas que terre ce très beau programme que nous avons tous porté de voir revivre le fleuve et les déplacements sur la Garonne.

Je trouve vraiment dommage que l'on tente d'ironiser, parce que les expressions sont plus qu'ironiques - je ne vais pas vous faire la lecture de ce papier ; je vous laisse le découvrir - sur un projet que tout le monde attend de ses vœux et pour lequel tout le monde regrette qu'il ait des retards.

Nous espérons bien sûr que le BatCub sera sur les rails ou sur les flots dans les meilleurs délais.

M. LE MAIRE. -

C'est une bonne suggestion de mettre le BatCub sur les rails, parce que pour l'instant effectivement il fonctionne assez mal.

Je ne vous répondrai pas parce que votre intervention est ridicule. Elle est véritablement l'illustration de ce que la mauvaise foi en politique peut faire de plus excessif.

Nous soutenons les BatCubs. Et si un magazine dans lequel je n'ai aucune espèce de responsabilité ni de près ni de loin constate une réalité à savoir que pour l'instant ils ne marchent pas, qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? Je le regrette moi-même et je souhaite comme vous que les BatCubs soient un grand succès.

En ce qui concerne l'abandon de la pépinière aux Aubiers, c'était un projet d'Aquitanis qu'Aquitanis a abandonné. Tout simplement. Ce n'est pas la peine d'en faire porter la responsabilité à la Ville.

Sur les jardins partagés j'ai déjà eu l'occasion de répondre et Mme WALRYCK également.

Enfin sur la voie d'accès au stade. Il y a des moments où il faut que vous vous calmez sur le stade. Ça doit vous empêcher de dormir, chère Madame. Parce que cette voie d'accès, je suis prêt à vous montrer un plan, n'est pas une voie d'accès au stade. C'est une voie d'accès au parking du Parc des Expositions qui sert à Vinexpo, à la Foire Internationale et à beaucoup d'autres manifestations de ce type. Donc le rajouter au budget du stade c'est vraiment une œuvre d'imagination dont je salue l'ambition.

Pour le reste, je crois que vos interventions sont de nature politique ou électorale et donc je ne m'y attarderai pas plus que de raison.

M. ROUYEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec cette délibération, Monsieur le Maire, vous exprimez clairement vos choix en faveur du prestige et de l'événementiel au détriment de la proximité, du social et du quotidien.

Cette délibération revient à supprimer les crédits initialement affectés aux projets de jardins partagés d'une part, et à la rénovation des petites rues de Bordeaux d'autre part.

Sur la suppression des crédits dédiés aux jardins partagés je rappelle que de maire du développement durable que vous vouliez être en 2008 vous êtes devenu le maire bétonneur. Vous auriez pu atténuer cette triste mutation en conservant les crédits prévus pour les jardins partagés.

Rappelons tout de même que ces jardins sont des jardins de proximité créés à l'initiative d'habitants qui souhaitent se retrouver pour jardiner ensemble, partager des moments de convivialité, échanger des savoir-faire. Rappelons qu'ils sont tous différents dans leurs aménagements et leur fonctionnement car ils sont construits collectivement en fonction des potentialités, des opportunités et des attentes des habitants du lieu.

Ces projets ont notamment, Mme WALRYCK, vocation à développer un volet social majeur autour d'un usage mixte des jardins avec une attention particulière notamment aux personnes les plus isolées et les plus fragilisées.

Ces projets, accompagnés par les centres sociaux et un certain nombre de travailleurs sociaux, ont vocation à créer du lien social et culturel et à rompre l'isolement, ainsi qu'à développer les relations d'entraide.

Ces valeurs sont reprises dans une charte que vous avez décidé de diffuser à grande échelle, mais une charte qui se retrouve, faute de crédits, être une coquille vide.

J'entends bien qu'il y a quelques jardins partagés ici et là, mais on sait bien, sauf si le Maire de Bordeaux a inventé un autre système aujourd'hui, que pour que des projets voient le jour il faut des financements, ce qui signifie que si vous supprimez des financements vous supprimez des projets ; ou alors vous allez nous expliquer par quelle magie vous parvenez obtenir à la fois les projets et le développement de ceux-ci et à supprimer les crédits qui étaient dédiés aux dits projets.

Sur la suppression des crédits FIC, rappelons que le crédit communautaire a vocation à la réfection des petites rues dont certaines sont dans un piteux état. Vous décidez dans cette délibération de supprimer la moitié du budget en enlevant environ 200.000 euros pour les mettre sur l'accès au stade, ou, si vous voulez plus largement, à ce secteur-là, mais tant pis pour la rue Jules Guesde, tant pis pour la rue Montyon, tant pis pour la rue Dunant et toutes les autres rues qui sont dans un état lamentable et complètement difficile pour les riverains de ces rues.

Là encore on voit bien que vous faites le choix du grand, de l'événementiel, du prestige au détriment du quotidien.

On voit bien, Monsieur le Maire, et c'est ma conclusion, qu'une partie de ces crédits va bénéficier au grand stade, en partie.

Vous avez dû le voir, M. de Tavernost a fait une déclaration qui nous explique que finalement il serait prêt à vendre le club. Aujourd'hui il nous prend l'alibi de la taxe des 75%. On sait bien de toute façon que ça fait plusieurs fois qu'il évoque cette possibilité de vendre le club avant même qu'on parle de la taxe des 75%. D'ailleurs il n'y a pas si longtemps il déclarait que M6 ne serait pas le mécène des Girondins de Bordeaux.

Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à la question que je vous posais dans mon courrier du 25 septembre 2013 qui est un des nombreux courriers dans lequel je vous demandais des informations qui, à aujourd'hui, sont restées sans réponses. Je vous demandais si vous pouviez communiquer aux élus la lettre de garantie de M6 dans l'hypothèse où le club serait vendu par son actionnaire majoritaire, parce que cela a un impact complètement direct sur les finances de la Ville.

Si jamais M6 se sépare de ce club et en vertu de l'effet relatif des conventions, le potentiel racheteur ne serait plus tenu au paiement des loyers ou à la garantie que vous auriez obtenue de M6.

Est-ce que vous pouvez aujourd'hui nous rassurer sur ces points ? Parce qu'il n'est pas admissible que des élus qui vous posent des questions au titre du droit à l'information des Conseillers Municipaux n'obtiennent pas les réponses. Ça fait presque un mois que je vous ai demandé cette information, et ce n'est pas la seule question que je vous ai posée.

Marie-Claude NOËL posait la question du journal sur les quartiers. C'est évidemment la mairie qui est derrière ça. L'éditorial pouvait nous l'indiquer. On a constitué un certain nombre d'éléments de preuves qui montrent que la Ville de Bordeaux a grassement payé cette société. D'ailleurs vous avez il n'y a pas longtemps récompensé le directeur de cette société pour sans doute « bons et loyaux services » pour qu'elle puisse maintenant, la trésorerie étant arrivée, sortir ce qu'on peut appeler pour une partie « un torchon propagandiste ». Les propos qui sont tenus dans ce document sont véritablement de la propagande pour le Maire de Bordeaux.

Donc on aimerait que vous répondiez à un certain nombre de questions que nous avons posées, réponses auxquelles on a droit au titre de l'information aux Conseillers Municipaux.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, s'agissant des jardins partagés je remercie chaleureusement M. ROUVEYRE de soutenir la politique municipale et de souligner à quel point cette initiative est positive. Nous allons donc poursuivre. Après 2 nous sommes à 18 et bientôt plusieurs jardins partagés supplémentaires. Merci de ce soutien.

Pour le reste, les informations nécessaires vous sont communiquées. Je n'ai pas l'intention de transformer ce Conseil Municipal en salle de débats électoraux.

Je communiquerai simplement au propriétaire de ce journal et aux journalistes qui le rédige, qui sont évidemment totalement indépendants de la Ville, l'appréciation que vous portez sur leur feuille de chou.

En matière de tracts électoraux il me semble que le Conseil Général a fait beaucoup mieux avec le tract qu'il a inséré dans son magazine, qui est véritablement un tract de propagande électorale. J'ai d'ailleurs adressé une lettre au Président du Conseil Général pour lui demander de rectifier un certain nombre de contrevérités et pour l'instant je n'ai obtenu aucune réponse.

Je mets aux voix ce projet de délibération.

Je signale que les modifications ont été conclues en accord avec la CUB qui donc soutient parfaitement cet avenant au contrat de CODEV.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Avenant Politique Vélo
Avenant n°2 - Conseils de Communauté du 31 mai et 25 octobre 2013

Réalisation : LUPAO - Impression : BATELIER de La Cub

Commune de Bordeaux • Communauté urbaine de Bordeaux • Contrat de co-développement 2012-2014

Commune de Bordeaux Communauté urbaine de Bordeaux

2012-2014
Contrat de co-développement

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX
LACUB
www.lacub.fr

Communauté urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 84 84
Fax 05 56 96 19 40
www.lacub.fr



COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX
LACUB
www.lacub.fr

Table des matières

Article 1 : Objet de l'avenant.....	4
Article 2 : La politique vélo de la Communauté urbaine de Bordeaux.....	4
2.1 Le contenu du plan d'actions sur 2012-2020 s'articule autour de 6 axes.....	5
2.1.1 Les aménagements urbains qui recourent quatre types d'interventions.....	5
2.1.2 Le stationnement est traité par cinq catégories d'interventions.....	5
2.1.3 Les services.....	5
2.1.4 Interface urbanisme/Vélo.....	5
2.1.5 La communication.....	6
2.1.6 Suivre et évaluer.....	6
2.2 La pré-programmation du plan d'actions de la politique vélo 2013-2020.....	6
2.3 La programmation du plan d'actions au titre des contrats de co-développement 2012/2014...	6
2.3.1 Au titre des aménagements urbains/infrastructures.....	6
2.3.2 Au titre du stationnement.....	8
2.3.3 Au titre des services.....	8
2.3.4 Au titre de la communication.....	9
Article 3 : Modification de l'article 6 intitulé « la déclinaison opérationnelle 2012-2014 ».....	10
Article 4 : Modification des annexes.....	14

Préambule

Le Conseil communautaire et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement, le 20 janvier 2012 et le 5 mars 2012.

Le Conseil communautaire du 25 octobre 2013 a adopté les actions issues de la politique vélo à intégrer au contrat de co-développement.

Des ajustements ont fait l'objet d'une information en comité stratégique de la conduite du changement.

Il s'agit d'intégrer ces ajustements au contrat 2012-2014.

C'est l'objet du présent avenant.

Entre :

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, son président, dûment habilité par délibérations du Conseil de Communauté n°2013/0316 en date du 31 mai 2013 et n°2013/ en date du 25 octobre 2013.

Et

La commune de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal n° en date du

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant complète les contrats de co-développement 2012-2014 en décrivant les grands objectifs de la politique communautaire en matière de politique vélo et en déclinant de manière opérationnelle sur la commune les actions qui en découlent.

Par délibération en date du 26 octobre 2012, la Cub a adopté les principes d'une programmation d'actions au titre de la politique vélo pour la période 2013-2020 qu'il convient au titre des contrats de co-développement en vigueur de décliner pour la période 2013 et 2014.

D'autre part, cet avenant intègre les adaptations actées par le Comité stratégique « Conduite du Changement » en date du 26 avril 2013 et du 6 septembre 2013.

Article 2 : La politique vélo de la Communauté urbaine de Bordeaux

Afin de répondre aux objectifs du plan climat qui fixent à 15 % la part modale vélo d'ici 2020, une étude a été confiée par la Cub en février 2011 au cabinet EREA sur la définition de la politique vélo à conduire entre 2012 et 2020 tant en matière d'infrastructures, de stationnement, de services, d'urbanisme, de communications que de suivi et d'évaluation.

Un programme d'actions a été élaboré, décliné en 3 options pour hiérarchiser les actions en fonction de leur efficacité et ainsi mieux rationaliser les dépenses.

Il a été adopté en conseil communautaire le 26 octobre 2012, l'option la plus volontariste. Son volet territorialisé fait l'objet, par voie du présent avenant d'une retranscription dans les contrats de co-développement signés en 2012.

2.1 Le contenu du plan d'actions sur 2012-2020 s'articule autour de 6 axes

2.1.1 Les aménagements urbains qui recoupent quatre types d'interventions

- Hiérarchisation du réseau cyclable avec en premier niveau un « REseau Vélo Express » (REVE) qui permettra de disposer à terme de 137 km de liaisons à haut niveau de services, rapides, confortables, jalonnées reliant les principaux pôles générateurs de déplacements. En complément, un réseau structurant intercommunal et intermodal de 247 km reliera les pôles de déplacements. Enfin, un dernier niveau vise la poursuite du maillage et la résorption des discontinuités sur le réseau local.
- Apaisement de la circulation pour favoriser la mixité automobiles - cyclistes par des aménagements de type zone 30 ou zone de rencontre.
- Sécurisation et la mise en cohérence du réseau par une remise à niveau (secteurs accidentogènes...) et une planification de l'entretien.
- Renforcement de l'actuelle politique d'expérimentations.

2.1.2 Le stationnement est traité par cinq catégories d'interventions

- Mise à disposition d'une offre de stationnement sécurisée et adaptée en parkings, d'une part en parkings publics et parc relais avec 3000 arceaux supplémentaires et d'autre part en parkings privés collectifs 1000 places sur environ 50 sites (box ou bicycleries).
- Développement de l'offre de stationnement sur voirie avec l'implantation de 9000 arceaux supplémentaire, prioritairement au niveau des polarités et équipements.
- Élaboration d'une charte de qualité et l'établissement d'un plan stationnement.
- Prise en compte du stationnement cyclable dans les documents d'urbanisme (PLU 3.1).
- Repérage et enlèvement des vélos épaves qui encombrant le stationnement.

2.1.3 Les services

- Renforcement des services existants de vélos en libre service avec l'implantation potentielle de 80 nouvelles stations VCub.
- Proposition d'une offre de services de proximité avec 10 services de location de 2000 vélos et 10 maisons du vélo.
- Soutien à la réalisation de projets issus d'initiatives locales avec un accompagnement sur le plan financier et humain.
- Action auprès des entreprises et administrations par le biais des PDE/PDA.
- Réduction des effets des vols par la sensibilisation et le marquage des vélos.
- Mise en place d'un conseil ciblé et individualisé avec le développement d'un site internet.
- Promotion de l'intermodalité par l'offre de services, de stationnement et de tarifs.

2.1.4 Interface urbanisme/Vélo

- Intégration des enjeux du vélo aux documents d'urbanisme (PLU/SCOT).
- Intégration des déplacements cyclables dans la mise en œuvre des projets urbains en développant la culture vélo dans la maîtrise d'œuvre.
- Promotion des expérimentations dans le cadre de projet urbain.

2.1.5 La communication

- Communication largement auprès du grand public en développant un document stratégique.
- Mise en œuvre d'une communication ciblée sur des axes et des thèmes spécifiques.
- Constitution d'un réseau de partenaires (conventions avec les associations Unicités, Vélocité...).
- Mise en place d'incitations financières d'aide à l'achat ou à la pratique du vélo qui ont un impact fort sur le développement de l'usage (incluant l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos pliants...).
- Mise à profit des innovations technologiques liées aux NTIC et au vélo pour lancer des expérimentations.

2.1.6 Suivre et évaluer

- Mise en œuvre du plan d'actions avec une gouvernance qui permette d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.
- Élaboration des outils de suivi.

2.2 La pré-programmation du plan d'actions de la politique vélo 2013-2020

Le plan d'actions de la politique vélo a été déterminé avec un objectif à 2020, pour être en cohérence avec le plan climat. Toutefois, trois échéances sont identifiées, afin d'articuler la mise en œuvre de ce plan avec les outils de programmation financières de la Cub.

Les pré-programmations sont présentées par grands thèmes et devront se décliner sur le territoire dans le cadre des contrats de co-développement. Ainsi, sur la programmation 2013-2017, il est inscrit en investissement :

- pour les infrastructures, la totalité du REseau Vélo Express (REVE) et 70 % du réseau structurant ;
- pour le stationnement, la totalité de l'équipement des parcs relais et des 50 box sécurisés et 6000 arceaux en domaine public ;
- pour les services, 50 stations VCub, 7 nouveaux services de location de 1700 vélos et 10 maisons du vélo
- pour la communication, 60 % des crédits.

2.3 La programmation du plan d'actions au titre des contrats de co-développement 2012/2014

2.3.1 Au titre des aménagements urbains/infrastructures

Un recensement des opérations voirie intégrées au contrat de co-développement 2012-2014 de la commune de Bordeaux qui correspondent au REVE et au réseau structurant a été réalisé.

Fiches action codev contribuant à la Politique vélo	Réseau REVE / Structurant / Local	Niveau d'engagement Cub initial	Type d'aménagement vélo envisagé majoritairement sur la voie
Fiche action n°113 Résorption de discontinuité cyclable place Latule	REVE	Travaux	non défini
Fiche action n°113 Discontinuité Av Laroque	Local	Travaux	piste en site propre, en enrobé
Fiche action n°113 Piste Av Domergue Parallèle au tram	Structurant	Travaux	piste en site propre, en enrobé
Fiche action n°113 Continuité entre la piste de Lacanau et le nouveau franchissement sur la rocade	Structurant	Travaux	piste en site propre, en enrobé
Fiche action n°113 Généralisation double sens cyclables, quartier Clémenceau/Pereyre/Palais Gallien; Thiers/Benauges/Le Rouzic; quartier	Local	Travaux	jalonement
Fiche action n°113 Piste reliant allée du bois cours Bricaud	Structurant	Travaux	piste en site propre, en enrobé
Fiche action n°113 Piste av de La Jallère entre Bricaud et Labarde	Structurant	Travaux	piste en site propre, en enrobé
Fiche action n°6 requalification et prolongement du cours	Local	Travaux	Zone 30
Fiche action n°15 Avenue des quarante journaux	Local	Travaux	non défini
Fiche action n°34 Boulevard Alienor entre Nontraste et Latule	REVE	Etudes	
Fiche action n°35 Place Latule	REVE	Etudes	
Fiche action n°36 Rue Lucien Faure	REVE	Travaux	piste cyclable sur trottoir unidirectionnelle bilatérale (reprise de trottoir existant ou création)
Fiche action n° 37 Pont Bacalan-Bastide	REVE	Travaux	piste cyclable sur trottoir unidirectionnelle bilatérale (reprise de trottoir existant ou création)
Fiche action n° 50 Quai de Queyries et de Brazza	REVE	Etudes	
Fiche action n°57 Benauges : boulevard Joliot Curie	Structurant	Etudes	
Fiche action n° 62 Pont Jean-Jacques Bosc	REVE	Etudes	
Fiche action n°115 Place Tourny	Structurant	Travaux	non défini
Fiche action n°116 Cours de Verdun et Clémenceau	Structurant	Etudes	
Fiche action n°117 cours d'albret	Structurant	Travaux	non défini
Fiche action n°118 Place Gambetta	Structurant	Travaux	non défini
Fiche action n° 136 Route de Toulouse (site propre) entre la rue Pannetier et les boulevards	Structurant	Travaux	bande cyclable bilatérale (peinture)
Fiche action n°140 Rue Louis Barthou (section allée Ganda - rue de la Cape)	Structurant	Travaux	Aucun
Fiche action n° 141 Rue Louis Barthou	Structurant	Travaux	Aucun
Fiche action n° 144 cours Balguerie Stuttenberg	Structurant	Etudes	
Fiche action n° 147 Place Mondésir	Structurant	Etudes	
Fiche action n°151 Avenant n°1-rues de Pessac et Costedoat	Local	Etudes	

D'autre part, la Communauté urbaine de Bordeaux travaille sur le jalonement du Réseau Vélo Express (REVE). Ce dernier comprendra le jalonement de l'itinéraire de la presqu'île qui reliera Ambarès et Lagrave à Bordeaux en passant par Bassens, Lormont et Cenon, ainsi que le rabattement vers cette liaison depuis les différentes centralités situées à proximité.

De la même manière, la Communauté urbaine de Bordeaux travaille sur le rabattement vers l'itinéraire déjà jaloné entre la piste Lapébie et celle de Lacanau et qui concerne les communes de Bouliac, Floirac, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Blanquefort, Eysines, Saint Médard en Jalles, Le Taillan Médoc, Le Haillan et Saint-Aubin de Médoc.

Enfin, la mise en œuvre du « cédez le passage des cyclistes au feu rouge » sera généralisée aux communes de l'agglomération possédant des feux de circulation.

2.3.2 Au titre du stationnement

De manière générale, il s'agit de développer l'offre de stationnement sécurisé en parkings publics, parcs relais, en box, sur le domaine public par arceaux.

La politique vélo offre la possibilité aux communes d'opter pour l'installation de box sécurisés à usage collectif. Vingt-cinq sont inscrits de 2013 à 2017, soit cinq par an pour la période 2013 et 2014 des contrats de co-développement.

Leur implantation privilégie les sites périurbains, elle doit favoriser l'intermodalité et se situer dans les secteurs denses et/ou proches de pôles générateurs de flux (commerces, services publics).

Leur déploiement et leur entretien seront assurés par TBC.

Par ailleurs, l'implantation d'arceaux sur le domaine public est favorisée : la Cub en concertation avec la commune et dans la limite de l'allocation budgétaire globale pourra implanter des arceaux (la direction de la voirie est en charge de cette action).

Enfin, une offre en stationnement sécurisé pour les vélos dans les parkings publics est mise en place dès le début de l'année 2013. Le parking « Les Aubiers » est concerné pour Bordeaux.

2.3.3 Au titre des services

Evolution du VCub

Le succès de la mise de la place du VCub conduit la Cub à développer de nouvelles stations en périphérie de la ville centre pour offrir un meilleur maillage du réseau et optimiser ainsi le service tout en touchant plus d'usagers.

La politique Vélo prévoit entre 2013 et 2020 un potentiel d'implantation de 80 stations VCub, soit 10 par an pour la période 2013 et 2014.

Leur installation se veut pragmatique et privilégie :

- l'implantation le long des extensions du tramway phase 3 à condition que la mise en service se fasse sur la durée du contrat ;
- l'implantation en faveur de l'intermodalité soit le long d'un axe de transport en commun ;
- l'implantation dans des secteurs denses et/ou proches de pôles générateurs de flux (commerces, services publics) ;
- La contribution au maillage VCub existant.

Une évaluation de la fréquentation sur chaque nouvelle station implantée sera réalisée au bout d'une année et leur mobilité pourra être envisagée en fonction des résultats de fréquentation mesurée.

Pour la commune de Bordeaux, il est convenu de mettre en service six stations VCub sur les sites suivants :

- **2013 : au niveau de Charles Perrens et Berge du Lac ;**
- **2014 : une au niveau du quartier Stéhélin et trois au niveau des stations de tramway de la phase 3 : berges de Garonne, palais des Congrès et parc des Expositions.**

De même, une septième station sera implantée sur le secteur du centre commercial de Bordeaux lac selon des modalités juridiques et financières à rechercher, et ce, conjointement à l'aménagement du site rendu nécessaire, compte tenu de l'arrivée en terminus de 2 Lianes (réseau Tbc 2015 validé par délibération du 31 mai 2013).

L'implantation précise des stations sera définie en concertation entre la Cub et la commune.

Services de proximité

Maison du vélo

Les structures de type Maison du Vélo constituent des services de proximité méritant d'être développées de manière équilibrée sur le territoire de la Cub. Elles permettent en effet de rendre efficace l'incitation à la pratique cyclable en se trouvant au plus près des habitants et des réseaux locaux (associations, écoles...).

La politique vélo a évalué le besoin à 10 maisons du vélo de 2013 à 2020. Deux sont déjà en service à Bordeaux et Blanquefort.

Sur 2013 et 2014, la Cub accompagne les communes et les acteurs concernés dans l'aide à la définition du projet (pertinence d'implantation, choix de gestion de la structure, détermination du mode de fonctionnement de la structure...), le soutien à l'investissement et au fonctionnement.

Pour la partie investissement, la Cub soutient la commune sous réserve d'avoir une association gestionnaire du projet. De même, l'aide Cub au fonctionnement ne pourra avoir lieu que si la structure gestionnaire est une association, la Cub d'un point de vue juridique ne pouvant aider directement une commune.

La commune est maître d'ouvrage de l'opération.

2.3.4 Au titre de la communication

Mise en place d'incitation financière

Par délibération 2012/0674 du 28 septembre 2012, le dispositif d'aide à l'achat de vélos électriques et de vélos pliants pour le grand public, en fonction de critères de ressources a été mis en place.

Les communes ont la possibilité d'abonder le dispositif pour un effet levier plus important. Par ailleurs, elles sont invitées à relayer l'information sur ce dispositif par le biais de leur outil de communication habituel (journal, site internet, journée du développement durable...).

La Cub assure l'instruction des demandes d'aides financières.

Ambassadeurs du vélo

La campagne de sensibilisation, menée depuis octobre 2011 avec l'association Uniscités, destinée à lever les freins à l'usage du vélo, est poursuivie jusqu'à la fin du mois de juin 2013.

De jeunes volontaires en service civique animent des actions de niveau communal ou communautaire, de toutes natures, axées sur la promotion des déplacements à vélo.

Cette équipe est également en mesure d'assurer des stages de remise en selle pour des publics qui se remettent au vélo, ainsi que des accompagnements individualisés depuis le domicile jusqu'au lieu d'emploi, d'achat ou de loisir.

Communication institutionnelle générale ou ciblée

La commune s'engage à relayer par tous moyens adaptés les actions de communication menées par la Cub.

Par ailleurs, un totem sera implanté afin de compter le nombre de piétons et de vélos : la localisation est à définir en concertation entre les services ville et Cub.

Article 3 : Modification de l'article 6 intitulé « la déclinaison opérationnelle 2012-2014 »

L'article 6 du contrat est complété avec les fiches action intitulées « Création de stations VCub » et « Pose d'un totem (comptage vélo et piéton) »

Des adaptations actées par le Comité stratégique « Conduite du Changement » en date du 31 mai 2013 et du 6 septembre 2013 sont intégrées à cet avenant. Il s'agit des actions suivantes :

- La fiche action n°33 « PAE Bassins à flot-ponton sur la Garonne » est modifiée afin d'intégrer le soutien financier de la Cub, pour la création de deux postes d'accueil de paquebots fluviaux sur la rive gauche de la Garonne. En substitution, la fiche action n°11 « Pépinières d'entreprises Aubiers » est abandonnée.
- La fiche action n°93 « Avenant n°1-Grands événements métropolitains » est modifiée afin d'intégrer la manifestation Novart dans la catégorie grands événements métropolitains en substitution de l'édition 2013 de Evento.
- La fiche action n°135 « Nouveau stade : accès » est modifiée afin d'intégrer l'étude et les travaux pour la requalification du boulevard des expositions avec un financement 50 % co-développement et 50 % Fic Bordeaux. En contre partie, sur la fiche action n° 108 « Jardins partagés » le fonds de concours est abandonné sur 2013 et 2014.
- Une nouvelle fiche n° 156 est créée intitulée « Étude de voirie secteur Lauzun aux Aubiers » en substitution de la fiche n°144 « Cours Balguerie Stuttenberg » étude préliminaire qui est abandonnée.

Suite à ces modifications, voici le nouveau classement des fiches action par domaine d'intervention identifiés basés notamment sur l'EHDN. (Emploi, Habitat, Déplacement, Nature) du projet métropolitain.

Emploi/Economie

0011 Avenant n°2 - Pépinière d'entreprises Aubiers (FA abandonnée, délibérat° du 31 mai 2013)
0031 Bassins à flot : CCTV
0032 Avenant n°1-PAE Bassins à flot : Quai du Vin
0053 Pépinière d'entreprises Niel
0079 Clauses d'insertion - Bordeaux
0080 Développement de l'emploi
0081 Plateforme de l'initiative
0082 Opération urbaine collective
0083 Soutien à l'économie numérique et créative
0087 Marketing territorial

- 0088 Préparation Congrès mondial ITS 2015(Intelligent Transport Systems)
- 0091 Parc des expositions

Mixité sociale, logement

- 0004 Cité Claveau
- 0005 Aubiers-Cracovie : étude préopérationnelle
- 0017 Grand-Parc : étude pré-opérationnelle
- 0018 Grand-Parc : espace central Place de l'Europe
- 0054 Bastide : programme immobilier Quai de Queyries
- 0055 Benauges : Renovation urbaine
- 0056 Benauges : terrain au carrefour des bvd Entre Deux Mers et Joliot Curie
- 0068 Bordeaux [re]centres (PNRQAD)
- 0069 Bordeaux [re]centres - Avenant
- 0073 OPAH RU
- 0074 Offre hôtelière à vocation sociale (hors OPAH RU)
- 0075 Programme d'Intérêt Général (PIG)
- 0076 MOUS squat
- 0077 Réhabilitation des RPA
- 0078 Aire d'accueil des gens du voyage
- 0085 Plan Campus : Léo Saignat

Développement urbain

- 0001 Secteur Nord : Etude d'aménagement
- 0002 Secteur Nord : Stratégie foncière secteur Daney
- 0003 Opérations 50 000 logements autour des axes de transports collectifs
- 0010 Aubiers-Cracovie : valorisation des emprises TC
- 0016 Place Ravezies
- 0019 Grenouillère
- 0020 Ilot Dupaty : voie nouvelle permettant l'urbanisation de l'ilot
- 0021 Bassins à flot : étude de reconfiguration des bâtiments des services communaux et communautaires
- 0023 PAE Bassins à flot : Groupe scolaire 1 (Chartrons)
- 0024 PAE Bassins à flot : Groupe scolaire 2 (Bacalan)
- 0027 PAE Bassins à flot : plaque portuaire
- 0028 Bassins à flot : réseau de chaleur
- 0029 PAE Bassins à flot : réseaux électriques
- 0030 Bassins à flot : terrain de la fourrière
- 0038 Plaine Rive Droite : schéma de développement
- 0040 Avenant n°1-Brazza : étude pré-opérationnelle et étude de la trame viaire
- 0041 Brazza-Mayaudon : foncier RFF
- 0044 ZAC Bastide Niel : mise en place de la procédure
- 0045 ZAC Bastide Niel : projets pilotes
- 0046 ZAC Bastide Niel : premiers secteurs d'intervention
- 0047 ZAC Bastide Niel : Acquisitions foncières
- 0048 ZAC Bastide Niel : desserte énergétique
- 0060 Deschamps - SDIS
- 0064 OIN : Etudes et premiers aménagements
- 0066 PAE Armagnac : jardin traversant et achèvement du PAE
- 0070 Espace Saint Michel
- 0071 Place André Meunier de façade à façade
- 0072 PSMV : mise à disposition des connaissances Ville
- 0084 Plan Campus : Site de Carreire
- 0092 Nouveau stade : construction

- 0095 ECOCITE : Etude stationnements mutualisés
- 0096 Avenant n°1-ECOCITE : bornes de recharges électriques
- 0101 Ecole Maternelle Lac III
- 0102 Ecole Stendhal
- 0103 Groupe scolaire Lac II
- 0104 Groupe scolaire Jean Monnet
- 0105 Autres écoles communautaires
- 0129 Secteur Marie Brizard
- 0149 ZAC Hôpital des enfants
- 0150 ZAC Ravesies
- 0153 Avenant n°1-Bassins à flot-maison du projet

Déplacement de niveau communautaire

- 0008 Aubiers-Cracovie : Pôle intermodal Aubiers-Cracovie et liaison TC Latule-Cracovie
- 0014 Réalisation du giratoire Aliénor / Nontraste
- 0033 Avenant n°2 - Pontons sur la Garonne
- 0034 Boulevard Alienor entre Nontraste et Latule
- 0035 Place Latule
- 0036 Rue Lucien Faure
- 0037 Pont Bacalan-Bastide : réalisation d'une liaison transports en commun avec la Plaine Rive Droite
- 0057 Benauges : boulevard Joliot-Curie
- 0062 Pont Jean-Jacques Bosc
- 0063 Etude de déplacements secteur Sud de l'agglomération
- 0065 Etude Gare et Connexions sur le projet AVP Gare St Jean
- 0109 SDODM : Etude de faisabilité de la desserte en TCSP
- 0110 Mise à jour du réseau hiérarchisé de voirie
- 0121 Extension de la ligne B Nord du Tramway Bordeaux/Claveau
- 0123 Extension Ligne C Nord Bordeaux / Parc des expositions
- 0124 Travaux complémentaires à l'extension du tram C
- 0125 Tram-train du Médoc
- 0126 Création de la ligne D du tramway
- 0127 Restructuration du plan de circulation VL et bus lié au tram D pendant et après les travaux
- 0128 Création de parcs de stationnement ligne D
- 0130 Labellisation Liane+ de la Liane 1
- 0131 Labellisation Liane+ de la Liane 2
- 0132 Labellisation Liane+ de la Liane 8
- 0133 Labellisation Corol+ de la Corol 35
- 0134 Vitesse commerciale TBC
- 0136 Route de Toulouse (site propre) entre la rue Pannetier et les boulevards
- 0137 Cours Galliéni jusqu'à la rue du 14 juillet

Déplacement intercommunal

- 0015 Avenue des Quarante Journaux
- 0043 Mayaudon : étude du parc relais Thiers Galin et maîtrise du foncier
- 0050 Bastide Niel et Brazza : quais de Queyries et de Brazza
- 0058 Benauges : passage inférieur
- 0059 Deschamps / passage inférieur Trégey
- 0061 Etude de modélisation des déplacements ZAC Garonne-Eiffel
- 0086 Plan Campus : plan de mobilité
- 0094 ECOCITE : Etude logistique urbaine
- 0115 Place Tourny
- 0116 Cours Verdun et Clemenceau
- 0117 Cours d'Albret

- 0118 Place Gambetta
- 0119 Pôle d'échange Stalingrad : refecton du revêtement
- 0120 Pole d'échange des Quinconces : réfection du revêtement
- 0135 Avenant n°2_Nouveau stade : accès
- 0139 Rue de la Benauge
- 0140 Rue Louis Barthou (section allée Ganda - rue de la Cape)
- 0141 Aménagement rue Barthou - tranche finale
- 0142 Liaison Canolle Béchade - Léo Saignat
- 0143 Avenant n°1-Cours Saint-Louis (FA abandonnée, délibérat° du 1er mars 2013)
- 0144 Avenant n°2_Cours Balguerie Stuttenberg (FA abandonnée, délibération du 25 octobre 2013)
- 0145 Avenant n°1-Cours de la Martinique, (FA abandonnée, délibérat° du 1er mars 2013)
- 0146 Place Mondésir

Déplacement de proximité

- 0006 Aubiers : requalification et prolongement du cours
- 0007 Aubiers : accès résidence du Lac/rue des Genêts
- 0009 Aubiers Cracovie : étude des voiries principales
- 0025 PAE Bassins à flot : coeur d'îlots et sentes
- 0026 PAE Bassins à flot : voies nouvelles
- 0111 Schéma des déplacements - Bordeaux
- 0112 Mise en oeuvre de la politique vélo
- 0113 Déplacements deux-roues
- 0114 Soutien à l'écomobilité
- 0122 Carrefour rue du Docteur Schinazi
- 0138 Barrière Saint Médard
- 0147 Avenant n°1-Place Nansouty
- 0148 Cours de l'Yser (Lafontaine - Capucins)
- 0151 Avenant n°1-rues de Pessac et Costedoat
- 0152 Avenant n°1-Plan de mise en accessibilité pour un ou deux quartiers (à définir)
- 0154 Avenant Vélo_Création de stations VCub
- 0155 Avenant Vélo_Pose d'un totem (comptage vélo et piéton)
- 0156 Avenant n°2_ Étude de voirie secteur Lauzun aux Aubiers

Espaces naturels, biodiversité

- 0012 ZAC Ginko : Jardin promenade
- 0013 Extension du jardin promenade de la ZAC Ginko
- 0106 Parc intercommunal des Jalles / Bois de Bordeaux
- 0107 Parc aux Angéliques
- 0108 Avenant n°2_Jardins partagés (FA abandonnée, délibération du 25 octobre 2013)

Politique de l'Eau

- 0022 PAE Bassins à flot : réalisation de l'étude hydraulique
- 0039 Plaine Rive droite : Risque inondation
- 0042 Assainissement Bastide Brazza
- 0067 Assainissement : renforcement de la liaison Bordeaux Sud- Clos de Hilde

Traitements déchets ménagers

- 0049 ZAC Bastide Niel : étude de collecte pneumatique des déchets ménagers (hors verre)
- 0097 Centres de recyclage et Eco points
- 0098 Collecte des déchets : actions

0099 Propreté : mise en service d'une ressourcerie

Culture

0051 ZAC Bastide Niel : Archives municipales

0052 ZAC Bastide Niel : projet culturel

0093 Avenants n°1 et 2 - Grands évènements métropolitains

Coopération technique et développement durable

0089 Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine

0090 EUROCITIES

0100 Propreté : récupération eaux usées

Article 4 : Modification des annexes

- Annexe 1 modifiée : tableau récapitulatif des fiches action
- Annexe 2 : fiches action créées et modifiées

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

Pour la commune de Bordeaux,

Le président,

Le maire,

Vincent Feltesse

Alain Juppé

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des fiches action

Numéro	Titre
0001	Secteur Nord : Etude d'aménagement
0002	Secteur Nord : Stratégie foncière secteur Daney
0003	Opérations 50 000 logements autour des axes de transports collectifs
0004	Cité Claveau
0005	Aubiers-Cracovie : étude préopérationnelle
0006	Aubiers : requalification et prolongement du cours
0007	Aubiers : accès résidence du Lac/rue des Genêts
0008	Aubiers-Cracovie : Pôle intermodal Aubiers-Cracovie et liaison TC Latule-Cracovie
0009	Aubiers Cracovie : étude des voiries principales
0010	Aubiers-Cracovie : valorisation des emprises TC
0011	Avenant n°2 - Pépinière d'entreprises Aubiers (FA abandonnée, délibérat° du 31 mai 2013)
0012	ZAC Ginko : Jardin promenade
0013	Extension du jardin promenade de la ZAC Ginko
0014	Réalisation du giratoire Aliénor / Nontraste
0015	Avenue des Quarante Journaux
0016	Place Ravezies
0017	Grand-Parc : étude pré-opérationnelle
0018	Grand-Parc : espace central Place de l'Europe
0019	Grenouillère
0020	Ilot Dupaty : voie nouvelle permettant l'urbanisation de l'îlot
0021	Bassins à flot : étude de reconfiguration des bâtiments des services communaux et communautaires
0022	PAE Bassins à flot : réalisation de l'étude hydraulique
0023	PAE Bassins à flot : Groupe scolaire 1 (Chartrons)
0024	PAE Bassins à flot : Groupe scolaire 2 (Bacalan)
0025	PAE Bassins à flot : coeur d'îlots et sentes
0026	PAE Bassins à flot : voies nouvelles
0027	PAE Bassins à flot : plaque portuaire
0028	Bassins à flot : réseau de chaleur
0029	PAE Bassins à flot : réseaux électriques
0030	Bassins à flot : terrain de la fourrière
0031	Bassins à flot : CCTV
0032	Avenant n°1-PAE Bassins à flot : Quai du Vin
0033	Avenant n°2 - Pontons sur la Garonne
0034	Boulevard Alienor entre Nontraste et Latule
0035	Place Latule
0036	Rue Lucien Faure
0037	Pont Bacalan-Bastide : réalisation d'une liaison transports en commun avec la Plaine Rive Droite
0038	Plaine Rive Droite : schéma de développement
0039	Plaine Rive droite : Risque inondation
0040	Avenant n°1-Brazza : étude pré-opérationnelle et étude de la trame viaire
0041	Brazza-Mayaudon : foncier RFF
0042	Assainissement Bastide Brazza
0043	Mayaudon : étude du parc relais Thiers Galin et maîtrise du foncier
0044	ZAC Bastide Niel : mise en place de la procédure
0045	ZAC Bastide Niel : projets pilotes
0046	ZAC Bastide Niel : premiers secteurs d'intervention
0047	ZAC Bastide Niel : Acquisitions foncières
0048	ZAC Bastide Niel : desserte énergétique
0049	ZAC Bastide Niel : étude de collecte pneumatique des déchets ménagers (hors verre)
0050	Bastide Niel et Brazza : quais de Queyries et de Brazza
0051	ZAC Bastide Niel : Archives municipales

- 0052 ZAC Bastide Niel : projet culturel
- 0053 Pépinière d'entreprises Niel
- 0054 Bastide : programme immobilier Quai de Queyries
- 0055 Benauges : Renovation urbaine
- 0056 Benauges : terrain au carrefour des bvd Entre Deux Mers et Joliot Curie
- 0057 Benauges : boulevard Joliot-Curie
- 0058 Benauges : passage inférieur
- 0059 Deschamps / passage inférieur Trégey
- 0060 Deschamps - SDIS
- 0061 Etude de modélisation des déplacements ZAC Garonne-Eiffel
- 0062 Pont Jean-Jacques Bosc
- 0063 Etude de déplacements secteur Sud de l'agglomération
- 0064 OIN : Etudes et premiers aménagements
- 0065 Etude Gare et Connexions sur le projet AVP Gare St Jean
- 0066 PAE Armagnac : jardin traversant et achèvement du PAE
- 0067 Assainissement : renforcement de la liaison Bordeaux Sud- Clos de Hilde
- 0068 Bordeaux [re]centres (PNRQAD)
- 0069 Bordeaux [re]centres - Avenant
- 0070 Espace Saint Michel
- 0071 Place André Meunier de façade à façade
- 0072 PSMV : mise à disposition des connaissances Ville
- 0073 OPAH RU
- 0074 Offre hôtelière à vocation sociale (hors OPAH RU)
- 0075 Programme d'Intérêt Général (PIG)
- 0076 MOUS squat
- 0077 Réhabilitation des RPA
- 0078 Aire d'accueil des gens du voyage
- 0079 Clauses d'insertion - Bordeaux
- 0080 Développement de l'emploi
- 0081 Plateforme de l'initiative
- 0082 Opération urbaine collective
- 0083 Soutien à l'économie numérique et créative
- 0084 Plan Campus : Site de Carreire
- 0085 Plan Campus : Léo Saignat
- 0086 Plan Campus : plan de mobilité
- 0087 Marketing territorial
- 0088 Préparation Congrès mondial ITS 2015(Intelligent Transport Systems)
- 0089 Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine
- 0090 EUROCITIES
- 0091 Parc des expositions
- 0092 Nouveau stade : construction
- 0093 Avenants n°1 et 2 - Grands évènements métropolitains**
- 0094 ECOCITE : Etude logistique urbaine
- 0095 ECOCITE : Etude stationnements mutualisés
- 0096 Avenant n°1-ECOCITE : bornes de recharges électriques
- 0097 Centres de recyclage et Eco points
- 0098 Collecte des déchets : actions
- 0099 Propreté : mise en service d'une ressourcerie
- 0100 Propreté : récupération eaux usées
- 0101 Ecole Maternelle Lac III
- 0102 Ecole Stendhal
- 0103 Groupe scolaire Lac II
- 0104 Groupe scolaire Jean Monnet
- 0105 Autres écoles communautaires
- 0106 Parc intercommunal des Jalles / Bois de Bordeaux
- 0107 Parc aux Angéliques
- 0108 Avenant n°2_Jardins partagés (fiche action abandonnée pour 2013 et 2014)**

- 0109 SDODM : Etude de faisabilité de la desserte en TCSP
- 0110 Mise à jour du réseau hiérarchisé de voirie
- 0111 Schéma des déplacements - Bordeaux
- 0112 Mise en oeuvre de la politique vélo
- 0113 Déplacements deux-roues
- 0114 Soutien à l'écomobilité
- 0115 Place Tourny
- 0116 Cours Verdun et Clemenceau
- 0117 Cours d'Albret
- 0118 Place Gambetta
- 0119 Pôle d'échange Stalingrad : refecton du revêtement
- 0120 Pole d'échange des Quinconces : refecton du revêtement
- 0121 Extension de la ligne B Nord du Tramway Bordeaux/Claveau
- 0122 Carrefour rue du Docteur Schinazi
- 0123 Extension Ligne C Nord Bordeaux / Parc des expositions
- 0124 Travaux complémentaires à l'extension du tram C
- 0125 Tram-train du Médoc
- 0126 Création de la ligne D du tramway
- 0127 Restructuration du plan de circulation VL et bus lié au tram D pendant et après les travaux
- 0128 Création de parcs de stationnement ligne D
- 0129 Secteur Marie Brizard
- 0130 Labellisation Liane+ de la Liane 1
- 0131 Labellisation Liane+ de la Liane 2
- 0132 Labellisation Liane+ de la Liane 8
- 0133 Labellisation Corol+ de la Corol 35
- 0134 Vitesse commerciale TBC
- 0135 Avenant n°2_Nouveau stade : acces**
- 0136 Route de Toulouse (site propre) entre la rue Pannetier et les boulevards
- 0137 Cours Galliéni jusqu'à la rue du 14 juillet
- 0138 Barrière Saint Médard
- 0139 Rue de la Benauge
- 0140 Rue Louis Barthou (section allée Ganda - rue de la Cape)
- 0141 Aménagement rue Barthou - tranche finale
- 0142 Liaison Canolle Béchade - Léo Saignat
- 0143 Avenant n°1-Cours Saint-Louis (FA abandonnée, délibérat° du 1er mars 2013)
- 0144 Avenant n° 2_Cours Balguerie Stuttenberg : fiche abandonnée**
- 0145 Avenant n°1-Cours de la Martinique, (FA abandonnée, délibérat° du 1er mars 2013)
- 0146 Place Mondésir
- 0147 Avenant n°1-Place Nansouty
- 0148 Cours de l'Yser (Lafontaine - Capucins)
- 0149 ZAC Hôpital des enfants
- 0150 ZAC Ravesies
- 0151 Avenant n°1-rues de Pessac et Costedoat
- 0152 Avenant n°1-Plan de mise en accessibilité pour un ou deux quartiers (à définir)
- 0153 Avenant n°1-Bassins à flot-maison du projet
- 0154 Avenant Vélo_Création de stations VCub**
- 0155 Avenant Vélo_Pose d'un totem (comptage vélo et piéton)**
- 0156 Avenant n°2_ Etude de voirie secteur Lauzun aux Aubiers**

ANNEXE 2

Fiches action créées et modifiées

BORDEAUX

N° de l'action 0033

Référent Territorial

FREYNET FRANCOIS

Titre Avenant n°2 - Pontons sur la Garonne

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Coopération technique, coordination d'actions sur un site

Installation d'un ponton fluvial par la Ville de Bordeaux (1,8 Meuros) au niveau des bassins à flot. Soutien CUB à hauteur de 25% sur la réalisation d'un ponton multi usages respectant le cahier des charges TBC au niveau des bassins à flot. Au titre du plan Garonne, la Cub s'engage à amener un soutien financier pour la création de deux postes d'accueil de paquebots fluviaux sur la rive Gauche de la Garonne.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur

La commune s'engage sur :

- Réaliser les travaux

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	2 659 764,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	603 700,00 EUR
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DÉPLACEMENT
	Chef de projet	MARIE ISABELLE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	Conseil Général REGION Communauté urbaine de Bordeaux
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement de niveau communautaire	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Priorité 1 Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action									
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Concertations									
Préalables									
Réalisation de la prestation									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Validation de la demande de subvention				X	X	X			
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	152 750,00	451 250,00	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-

BORDEAUX

N° de l'action 0093

Référent Territorial

FREYNET FRANCOIS

Titre Avenants n°1 et 2 - Grands évènements métropolitains

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Soutien communautaire

Dans le cadre du Règlement d'intervention de la Cub sur les manifestations d'agglomération, la Cub s'engage à accompagner la programmation de 8 évènements métropolitains soutenus ou réalisés par la Ville de Bordeaux : Novart, Escale du livre, Fête du vin, Evento en tant que grands évènements métropolitains, ainsi que Chahuts, le festival international du film indépendant, les grandes traversées et le festival nomades en tant qu'évènements métropolitains. Le montant de chacun des 8 soutiens sera fonction du RI.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur

La commune s'engage sur :

- Apporter un soutien financier

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi			
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-		
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-		
	Financement PPI	Non		
	Autre(s) financement(s)	N/A		
	Partenariat(s) financier(s)	N/A		
Préalable(s) du projet	Préalable(s)			
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage			
	Service en charge de l'action	UA01 MISSION URBANITÉ ET CULTURES		
	Chef de projet	COCONNIER RICHARD		
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)			
	Autre(s) service(s)			
	Politique Contractuelle			
Domaine d'Intervention	Culture			
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Priorité 1	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011	42

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action	X	X	X	X	X	X			
Validation de la demande de subvention									
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-

BORDEAUX

N° de l'action 0135

Référent Territorial

FREYNET FRANCOIS

Titre Avenant n°2_Nouveau stade : acces

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Sous MOA Cub : Travaux d'aménagement des trottoirs et stations bus cours Charles Bricaud (300 ml - 150 000 €) ; Travaux d'abaissement des trottoirs cours Ch Bricaud entre l'avenue de La Jallère et le Rond Point Lapébie (120 ml - 120 000 €) ; aménagement de passage à petite faune sous voirie (230 000 €). Sous MOA Ville : étude de la reconstitution des allées Ratabou entre Samazeuilh et le parking (500 ml). Livraison des voiries pour l'ouverture du stade. Par ailleurs, l'étude et les travaux de requalification du boulevard des expositions (accès ouest) avec financement 50 % codev et 50 % fic Bordeaux seront réalisés. L'estimation de la dépenses maximale sera de 400 000 € pour la réalisation de l'accès ouest, soit 200 000 € au titre du codev et 200 000 € au titre du fic Bordeaux (avenant n°2).

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude préliminaire
- Réaliser les études avant projet
- Réaliser les travaux

La commune s'engage sur :

- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	900 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	700 000,00 EUR
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DÉPLACEMENT
	Chef de projet	OLIVES JEAN-MICHEL
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	VILLE
	Autre(s) service(s)	BB00 DIRECTION STRATÉGIES MÉTROPOLITAINES ET INNOVATION TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement intercommunal	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Priorité 1 Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)					X				
Avant projet					X				
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Préalables									
Travaux					X	X			
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la dépense	-	-	-	-	500 000,00	200 000,00	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

BORDEAUX

N° de l'action 0154

Référent Territorial

FREYNET François

Titre Avenant Vélo_Création de stations VCub

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Au total 139 stations Vcub existent à ce jour soit 1545 vélos. Le succès a été instantané notamment sur les stations du centre de l'agglomération. La création de nouvelles stations va permettre de compléter le réseau existant et d'offrir un meilleur maillage, optimisant ainsi le service tout en touchant plus d'usagers. Ce service est un complément du réseau de Tram et de Bus. Il s'intègre dans le cadre de la Délégation de service public des transports de la Cub. La Cub s'engage sur la durée du contrat à réaliser une étude de faisabilité (analyse des réseaux et simulation d'emprise) et à réaliser, à travers son délégataire Kéolis, les travaux pour la création de 6 stations Vcub. Deux stations en 2013 : Berge du Lac et Charles Perrens. Quatre stations en 2014 : au niveau du quartier Stéhélin et en lien avec la phase 3 du tramway sur les secteurs des « berges de Garonne », « palais des Congrès » et « parc des Expositions ». La commune s'engage à mettre à disposition gratuitement le foncier nécessaire à la Cub si l'implantation de la station se trouve sur le domaine public communal.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude
- 3- Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP)
- Réaliser les travaux
- Evaluer le dispositif

La commune s'engage sur :

- Identifier un terrain
- Accompagner techniquement une démarche/une étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	566 070,00 EUR
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Foncier
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	KC00 DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
	Chef de projet	GAIFFAS MARIE-PIERRE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	VILLE TBC
	Autre(s) service(s)	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)									
Avant projet									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Préalables									
Travaux				X	X	X			
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la recette	-	-	-	-	-	103 600,00	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	566 070,00	-	-	-

BORDEAUX

N° de l'action 0155

Référent Territorial

FREYNET François

Titre Avenant Vélo_Pose d'un totem (comptage vélo et piéton)

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

La localisation est à définir en concertation entre les services ville et Cub.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser les travaux
- Evaluer le dispositif

La commune s'engage sur :

- Identifier un terrain
- Accompagner techniquement une démarche/une étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	16 628,00 EUR
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	KC00 DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
	Chef de projet	GAIFFAS MARIE-PIERRE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	VILLE
	Autre(s) service(s)	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)									
Avant projet									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Préalables									
Travaux				X					
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	16 628,00	-	-	-	-	-

BORDEAUX

N° de l'action 0156

Référent Territorial

FREYNET FRANCOIS

Titre Avenant n°2_ Etude de voirie secteur Lauzun aux Aubiers

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Faisant suite à l'étude pré-opérationnelle sur le secteur des Aubiers (fiche action n°5) et en lien avec la réalisation de l'îlot témoin 50 000 logements " Clairière du Lac", il convient de réaliser une étude de voirie jusqu'au niveau AVP.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude préliminaire
- Réaliser les études avant projet

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX
	Chef de projet	GRAVELIER MICHEL
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)					X				
Avant projet						X			
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-



Communauté urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 99 84 84
Fax 05 56 96 19 40

www.lacub.fr